

A.B.D.M.D.

Association belge pour le droit
de mourir dans la dignité

Association sans but lucratif

13 rue Georges Antoine
4000 LIEGE

Secrétariat et correspondance:

84 rue de la Pastorale
1080 BRUXELLES

BULLETIN BIMESTRIEL N° 8

Décembre 1982.

PRIX: 20 FR.

Ed. responsable: G. TART 84 rue de la Pastorale 1080 BRUXELLES

A.B.D.M.D. (association sans but lucratif)
Association belge pour le droit de mourir dans la dignité.

Bulletin bimestriel d'information numéro 8 - décembre 1982.

comité de rédaction pour 1982: M.M. P.Herman et C.Petitjean.

Les articles signés n'engagent que leur auteur.

REMERCIEMENTS

Le secrétariat tient à remercier tout particulièrement les personnes qui ont répondu à l'appel aux bénévoles paru dans le bulletin précédent. Certaines participent déjà au travail, les autres le feront sans doute incessamment.

que soient spécialement remerciés ici:

Mmes AUQUIER, DE VOS, FREDERIC, GRAVIER, HARDY et KESSEL;
M.M. ANDRE, BINET, DETHIER, FAVYTS, MAYER.

<u>Sommaire de ce bulletin</u>	<u>pages</u>
Démission du Président	2
C.R. réunions du C.A. 6-11	3
" " " " 20-11	5
Nouvelles d'ailleurs	6
Réunion internationale, Melbourne	7
sur: "une certaine idée de la médecine"	9
Prévention du suicide	10
Appel aux cotisations	11
Conférence prof. SCHWARTZENBERG	12

*Nous vous présentons
les meilleurs vœux
pour 1983*

DEMISSION DU PRESIDENT

\$

Nous regrettons vivement de devoir annoncer la démission du Dr C. MINET. Le Président a fait part de sa décision au Conseil d'Administration, le 6 novembre dernier, à l'issue d'une discussion sur l'opportunité et les conditions d'une éventuelle diffusion, parmi les membres de l'A.B.D.M.D., d'une brochure intitulée "Autodélivrance", éditée par l'A.D.M.D. France. En fait, le 6 novembre, le Conseil d'Administration n'avait pris aucune décision à propos de la diffusion de cette brochure aux membres de l'A.B.D.M.D., et, d'ailleurs, n'a toujours rien décidé sinon de consulter des juristes pour connaître les risques encourus par la jeune association, en fonction de la législation belge. Cependant, après avoir demandé l'opinion de chacun, malgré les diverses nuances des réponses, le Président estimait être le seul à s'opposer, par principe, à cette diffusion. Dès lors, considérant qu'il ne pouvait plus assumer la présidence de l'association, il présentait sa démission.

Le Dr MINET a confirmé sa démission, de président et de membre du Conseil d'Administration, par une lettre du 7 novembre adressée au Vice-Président M. J. van HOOREN.

Il y rappelle que le but principal de l'action entreprise, depuis 3 ans, était d'œuvrer à un changement des mentalités et des pratiques à propos des conditions habituelles de la mort des grands malades. En particulier, il voulait que soit mieux assuré le droit du malade à la vérité sur son état, et sur les risques et chances de réussite qu'on lui propose (contrat de vérité) ainsi qu'une meilleure protection des conditions de sa mort (testament biologique, garants). Par contre, pour des raisons qui sont d'abord éthiques, il ne peut défendre l'accès libre au suicide pour tous. Or, toujours d'après sa lettre, la grande majorité des membres du Conseil d'Administration considérerait la position inverse comme un objectif de l'association.

Il dit aussi sa crainte de voir se perdre le caractère indispensable de pluralisme philosophique et religieux, du fait de cette position majoritaire.

Au cours d'une réunion extraordinaire du Conseil d'Administration, tenue le 20 novembre, le Dr Y. KENIS a été élu, à l'unanimité, Président de l'A.B.D.M.D.

A l'occasion de cette réunion, le nouveau Président ayant annoncé son intention de demander instamment au Dr MINET de continuer à siéger au Conseil d'Administration, les membres de ce conseil l'ont prié de bien vouloir faire cette demande en leur nom collectif, le Dr MINET constituant de son propre avis un des éléments pluralistes du dit conseil.

Nous l'avons déjà dit, le conseil n'a encore rien décidé au sujet de la diffusion de "Autodélivrance"; il serait donc prématuré d'épiloguer à ce propos.

Signalons cependant que c'est à la demande pressante du Président de l'A.D.M.D. (France), que la question de la diffusion de "Autodélivrance" a été discutée le 6 novembre. En effet, de nombreux belges, membres ou non de l'A.B.D.M.D., écrivent à Paris pour obtenir cette brochure et il est urgent que les deux associations s'entendent à propos de la réponse

à leur faire. Aussi, une solution sera-t-elle recherchée lors des prochaines réunions du conseil.

En fait, il s'agit d'une question de principe, parmi d'autres, qu'il importe de débattre de manière approfondie.

L'examen des questions fondamentales restées en suspens, et la recherche des moyens et des conditions de leur solution sur le plan pratique, sont les tâches auxquelles les membres du Conseil d'Administration ont décidé de se consacrer de façon prioritaire, ils l'espèrent, en collaboration avec le Dr C. MINET. Les membres du Conseil d'Administration souhaitent vivement aussi que soit maintenu, sinon amélioré, le caractère pluraliste de l'A.B.D.M.D., grâce à la venue de nouveaux membres, appartenant à différentes tendances philosophiques et religieuses. Ils sont parfaitement conscients qu'il s'agit là d'une condition essentielle pour assurer la réussite progressive de leur action, en faveur des buts poursuivis par l'association.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6.11.82

Présents: Mrs Herman, Kenis, Lebrun, Minet, Petitjean, van Hoorn.
Mmes Culot, Knaff, Moreau, Opdebeeck, Tart.

Invité: Mr P. LANDA, président A.D.M.D. - France.

Excusés: Mr Janssens
Mmes Minet et Pironnet.

1/. Rédaction du Bulletin d'information

La rédaction, la confection et l'envoi du Bulletin d'information seront confiés, dès janvier 83, à Mr Herman, qui est désigné à l'unanimité secrétaire de rédaction.

Pour tout compte rendu de publication émanant de l'étranger:

Mme Opdebeeck se propose pour les traductions du néerlandais

Mr van Hoorn " " " " " de l'anglais

Mme Knaff " " " " " de l'allemand

Mr Herman contactera Mr Deswarte, membre de l'A.B.D.M.D., pour lui demander une éventuelle participation.

Mme Tart demande que les membres du conseil participent plus activement à la gestion quotidienne de l'association, ce qui éviterait:

- la centralisation trop grande du travail au secrétariat

- la surcharge des O.J. de nos réunions bimestrielles.

2./ Trésorerie

Mme Knaff, qui désirait depuis plusieurs mois être déchargée de sa tâche de trésorière, présente sa démission. Mr Minet la remercie de l'aide précieuse qu'elle a apportée à la mise sur pieds de l'association.

Mme Tart présente la candidature de Mme Claire DUBOIS, acceptée à l'unanimité. La ratification de cette décision sera demandée à l'assemblée générale des membres en 1983.

Mme Dubois reprendra la trésorerie en charge dès janvier prochain.

Situation financière: 15.000 Fr au compte courant

65.000 Fr sur le livret d'épargne.

Organisation de la conférence du professeur Schwarzenberg:

Mr Kenis a pu contacter le conférencier:

- les frais du voyage seront couverts par l'A.B.D.M.D.
- les frais d'hébergement seront gracieusement couverts par le Dr Kenis
- l'accueil et la présentation du prof. Schwarzenberg seront faits par le Dr Kenis.

L'information de la presse

sera prise en charge:

pour Liège: par le Dr Minet.

pour Bruxelles: par Mme Moreau, qui précise qu'elle veille à l'information systématique

- de tous les professeurs de morale de Belgique francophone
- de l'U.L.B.
- des 250 habitués des conférences du centre des Riches Claires
- du Centre d'Action Laïque
- de la Fédération des Amis de la Morale Laïque

L'information se fait par courrier et par affiches.

Sur place, le 17 décembre: seront présents à l'ouverture (18 h 30): Mmes Moreau et Opdebeeck; Mrs Lebrun et Herman.

Le secrétariat fournira à Mme Moreau, en temps voulu, des bulletins d'adhésion, des cartes de membres et des feuillets d'information à distribuer à l'entrée.

La conférence sera enregistrée sur "vidéo" mais non diffusée aux membres (pour respecter le souhait de Mr. Schwarzenberg).

4/. Un nouveau feuillet d'information, plus étoffé et sous forme de dépliant, sera conçu par Mr. Herman pour l'an prochain.

5/. Impression des cartes de membres 83:

Le projet de Mr. Herman, déjà adopté par le conseil du 4 septembre dernier sera incessamment confié à l'imprimeur.

3/. Mr P. Landa

fait rapport de la conférence de Melbourne à laquelle il a participé et où il était notre porte-parole.

Il insiste sur l'importance de la conférence européenne de Francfort le 18.12.82 à laquelle il estime important que la Belgique soit représentée.

Mme TART est désignée comme représentant belge.

Mr Landa expose son projet d'informatisation du fichier des membres français et propose, le cas échéant, l'informatisation simultanée du nôtre. Sa proposition semble un peu prématurée mais n'est pas rejetée.

Il propose ensuite que le fascicule Autodélivrance soit diffusé en Belgique sous le nom de notre association qui serait libre de se réserver une marge bénéficiaire.

Pour éviter d'éventuelles poursuites judiciaires, Mrs Landa et Petitjean, ainsi que Mme Tart suggèrent que l'A.B.D.M.D. serve uniquement d'intermédiaire entre la France et la Belgique dans la diffusion du fascicule. Mr van Hoorn propose quant à lui que l'association française fasse de la publicité dans notre bulletin (sous forme d'encart publicitaire) pour Autodélivrance.

Le Dr Minet demande un vote sur le principe même de la discussion de la diffusion d'un tel guide. La majorité des membres estime que cet aspect de notre action doit être étudié; Mr Herman cependant demande une étude juridique préalable des risques pénaux encourus et Mme Knaff insiste pour que d'autres actions concrètes soient entreprises également. Mme Opdebeeck se déclare opposée à une diffusion et le Dr Minet informe le conseil qu'étant donné ses positions philosophiques et éthiques, et sa position minoritaire, il démissionnera de son poste de Président en cas de diffusion du fascicule. Tous les membres du conseil expriment le souhait que Mr Minet reste en tous cas membre du conseil.

Après un échange de vues et la présentation par le Dr Kenis d'une comparaison entre Suicide, mode d'emploi et le fascicule français (qu'il estime plus sérieux et plus valable dans sa démarche), le conseil décide de reporter la discussion du problème à la prochaine réunion.

Entretiens ses membres essaieront de contacter un maximum de juristes en vue d'obtenir des précisions sur les risques pénaux qu'entraînerait la publication susdite.

Mme Tart prévient le secrétariat de l'ADMD France dès qu'une décision sera prise.

7/. Divers:

- prévention suicide

Le Dr Kenis a contacté le président de cet organisme qui a accueilli favorablement l'idée d'une collaboration avec l'ABDMD.

- l'accord suivant est passé avec la France:

Toute personne domiciliée à l'étranger et désirant se faire membre de l'ABDMD devra faire preuve préalable de son adhésion dans son pays, pour peu qu'une association similaire y soit créée.

Tout Belge désireux de se faire membre à l'étranger (et notamment en France) devra faire preuve préalable de son adhésion en Belgique..

- le secrétariat établira des contacts avec des néerlandophones en vue de la création d'une section flamande de l'ABDMD.
- Un sigle sera bientôt adopté pour l'association: les projets seront présentés à la prochaine réunion.
- Mme Tart signale des erreurs dans l'impression de nos statuts.
- Le docteur Kenis donnera une conférence au mois de mai au Kiwanis de La Louvière.
- Mrs Herman et Petitjean donneront une conférence le 7 janvier au Foyer de la Fraternité de la route.
- La prochaine réunion du conseil est fixée au 15 janvier à 14 h à la Maison des Anciens Etudiants de l'ULB.

G. TART.

COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 20 NOVEMBRE 1982:

Présents: Mrs Herman, van Hoorn, Kenis, Lebrun, Petitjean.

Excusées: Mmes Moreau, Opdebeeck et Tart
Mme Culot (procuration confiée à Mme Tart)
Mme Knaff (procuration confiée à Mr van Hoorn)

Absents: Mme Pironnet, Mrs Janssens et Minet.

Ordre du jour: désignation d'un nouveau président.

- Notre Vice-Président, Monsieur van Hoorn, ouvre la séance en déplorant la démission du Dr Minet en tant que Président.
- Cette démission est enregistrée officiellement par le conseil.
- Par un vote unanime, les membres décident d'écrire au Dr Minet pour lui demander d'accepter de rester membre du conseil.
- A l'unanimité, le conseil élit comme Président le Docteur Kenis, à qui Mr van Hoorn cède la présidence de la séance en cours.

Le docteur Kenis souligne sa tristesse face à la démission du docteur Minet. Il déclare que sa première tâche sera d'insister auprès de ce dernier pour qu'il ne quitte pas le conseil. Cette déclaration est approuvée à l'unanimité.

Le Président informe le conseil des contacts qu'il a établis avec des personnalités de l'Université catholique de Louvain, notamment avec le professeur Malherbe.

rappelle la réunion de l'Association d'Ethique et de morale médicale 27.11 à laquelle il participera en tant que Président, tandis que le docteur Minet interviendra à titre personnel. Cette discussion se fera en présence de diverses personnalités, tant chrétiennes que laïques.

- Le Dr Kenis confirme qu'il accepte de représenter l'A.B.D.M.D. à Francfort à la place de Mme Tart.
- Mr Herman fait lecture du texte qu'il propose d'insérer dans le Bulletin n° 8 pour informer les membres de la démission de Mr Minet. Contes-tée au niveau de sa forme, cette note sera remaniée et soumise à la cri-tique du conseil avant le premier décembre.
- Un membre demande à Mme Tart de remanier son compte rendu du 6.11 pour la même date.
- Mme Tart souhaitant ne plus l'être, Mr Kenis accepte d'être éditeur responsable du Bulletin d'information à partir de janvier 1983.
- Mme Tart demandera au docteur Minet s'il souhaite maintenir le siège social de l'association à son domicile; dans la négative, il sera placé 9 rue du Champ de Mars à 1050 BRUXELLES.
- Le conseil décide de fixer l'assemblée générale des membres un samedi de mars 83; les membres effectifs seront convoqués en temps voulu.
- Mme Moreau fait rapport des contacts qu'elle a établis avec l'organisa-tion de l'assistance laïque dans les hôpitaux, qui accueille favorable-ment notre entreprise. Des entrevues ultérieures sont prévues.
- Alors qu'une conférence de Mrs Herman et Petitjean est prévue au Foyer des Routiers pour le 7 janvier prochain, Mr Petitjean signale qu'il ne pourra s'y rendre, pour des raisons professionnelles. Il est convenu d'essayer de déplacer cette conférence le premier vendredi de février.
- Les dates des prochaines réunions sont fixées au 15 janvier (pour les problèmes de gestion routinière) et au 29 janvier (pour l'étude de la position du conseil face à la publication d'une brochure d'au-todélivrance).
- Il est décidé de modifier la dénomination de l'association et de l'ap-peler "Association pour le droit de mourir dans la dignité-Belgique"; sigle: A.D.M.D.-Belgique.

G.TART

NOUVELLES D'AILLEURS

Autre choix ...! in Kwartaalblad September 1982; N.V.V.E. (*)

"Stichting Schuilplaats" (fondation Abri) est une association hollandai-se fondée en 1980 pour lutter contre l'interruption volontaire de grossese et contre l'euthanasie.

L'association attire l'attention sur les risques courrus par le malade hospitalisé, pris en charge par des médecins qui ne seraient pas informés des convictions de leur patient. En conséquence, l'association suggère à ses membres de remettre à leur médecin traitant une déclaration exprimant leur volonté et qu'il se chargerait de faire suivre à ses confrères. Cette déclaration, sorte de testament de vie à rebours, acterait la volonté

- a. de voir se poursuivre un traitement médical, si minimales soient les chances de guérison, totale ou partielle.
- b. que les soins médicaux maxima soient administrés.
- c. que tous les moyens soient mis en oeuvre pour combattre les complica-tions médicales éventuelles, quelles qu'elles soient.
- d. que dans la phase finale de la maladie, les moyens mis en oeuvre pour apaiser la souffrance n'aient pas pour résultat d'abrégier la vie.
- e. que les déclarations antérieures par lesquelles l'euthanasie aurait été réclamée soient considérées comme nulles.

(*): N.V.V.E. (Nederlandse Vereniging voor Vrijwillige Euthanasie) dispose d'un staff de 16 bénévoles disponibles pour faire des conférences d'in-formation sur l'euthanasie (environ 80 données au cours de l'année).

- communiqué par Mme A.Opdebeack -

CONFERENCE INTERNATIONALE DE MELBOURNE 1982:

La conférence de Melbourne a ratifié, le 25 août 1982, les statuts de la Fédération mondiale des associations pour le droit de mourir. Ceux-ci sont composés de 8 articles dont les deux ci-dessous:

Article 1:

Le nom de l'organisation sera World Federation of Right to Die Societies (Fédération mondiale des associations pour le droit de mourir).

Article 2:

L'objet de la Fédération Mondiale est:

1. promouvoir la coopération et les liens entre les organisations faisant évoluer le droit d'autodétermination de l'individu face à la mort;
2. fournir des moyens d'échanges d'informations parmi les organisations membres.

Pour atteindre ces objectifs, la Fédération mondiale devra:

1. publier un bulletin et fournir d'autres publications ayant trait à l'euthanasie volontaire et au droit de mourir;
2. promouvoir des conférences internationales;
3. encourager la formation de sociétés semblables dans les pays où il n'y en a pas.

Chaque société membre devra respecter le programme et les positions des autres.

La Fédération mondiale ne prendra aucune position, en tant qu'organisation, qui soit contraire à celle d'une société membre.

oooooooooooooooooooo

Cette quatrième conférence internationale, organisée par la société membre V.E.S. (société pour l'euthanasie volontaire - Australie) a accueilli 50 représentants de 15 associations de 9 pays. Etaient présents l'Allemagne, l'Australie, le Canada, l'Angleterre, les Etats-Unis, la France, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande. Pour les associations absentes, une représentation de leur action était faite: pour la Bolivie, par Mr Saclier, pour la Belgique et la Suisse, par Mr Landa.

La conférence s'est déroulée de manière traditionnelle:

- journées de présentations des sujets retenus, suivies de débats.
- journées de travail des délégués.

Ceux-ci se réunissent en petits groupes informels pendant plusieurs jours avant de formuler des positions communes.

Les journées de présentations étaient ouvertes au public: plus de deux cents professionnels et membres d'associations locales y assistaient.

Les problèmes abordés:

- types de décisions face à la mort dans différentes cultures: les positions religieuses, l'éthique médicale, et les différentes positions des associations.
- dilemmes personnels; une perspective du malade: Mr et Mme Paramore, fondateurs de VES Australie ont présenté d'une manière très compréhensible leur vécu à ce sujet.
- documents sur l'euthanasie active: Mr Derek Humphrey, auteur de "Let me Die before I wake" présenta un historique de ce qui a été publié sur ce sujet. Dr Collin Brewer expliqua le développement de la brochure EXIT, et Pascal Landa, une réflexion sur "Autodelivrance".

notez: les auteurs d'EXIT et de "Let me Die before I wake", deux des ouvrages exploités dans "Suicide, mode d'emploi", ont révisé ou sont en cours de révision de leur ouvrage. Il en résulte un rapprochement de l'information sur les doses contenues dans "Autodelivrance".

- dilemmes devant la loi
- Législation: des modèles:

Ces deux derniers sujets furent traités d'une manière qui concernait la législation australienne. Cependant, une présentation du docteur Georges Annas de l'association "Concern for Dying" pourrait servir de cadre pour une table ronde. Le sujet: "La vie, la liberté et la poursuite de la mort" mettait en évidence le conflit humain qui se pose face aux avances technologiques et aux positions des gouvernements, tout en offrant des actions concrètes.

Des échanges d'idées et des propositions d'entr'aide se sont engagés au cours de la conférence:

- Autodelivrance est à l'étude pour être traduit et devenir un document international.
- L'Inde a réuni des propositions législatives et demande leur avis aux participants; Dr Saba, pour le Japon et Mrs Peters, pour WAVES en Australie font la même démarche.

Des commissions ont été créées:

Dr Saba dirige une commission chargée de rédiger et communiquer des textes aux organismes internationaux.

Dr Annas réunit un dossier sur les cas législatifs internationaux ayant fait progresser les lois.

S. Rosoff réunit un dossier sur les différents aspects que devrait prévoir toute législation soucieuse de respecter les droits de l'individu.

H. Attrot s'engage à réunir les associations européennes le 18 décembre pour fonder un groupement d'intérêt européen et prendre en charge la conférence de 1984.

L'organisation de la fédération comprend huit membres directeurs: sont élus pour 2 ans:

Président:	Tim SACLIER (VES)	Australie
Vice Président:	M.R. Masani (SRDD)	Inde
Secrétaire général et trésorier:	Hans ATTROT (DGHS)	R.F. Allemagne

sont élus pour 4 ans:

Editeur:	Derek HUMPHREY (Hemlock)	U.S.A.
Directeur:	Dr Georges SABA (JES)	Japon
Directeur (°):	Baronnesse van TILL	Pays-Bas
Directeur (°):	Gerald LARUE (Hemlock)	U.S.A.

Le président sortant devient automatiquement membre du conseil pour 2 ans.

Président sortant: Sydney ROSOFF (SRD) U.S.A.

Les postes de directeur suivis de (°) étaient élus en 1980.

Il est prévu dans les statuts que le Vice Président devient automatiquement Président à la prochaine conférence.

Mr et Mme SACLIER ainsi que leurs collègues furent remerciés pour leurs efforts et le succès de la conférence de Melbourne.

Pascal LANDA
Président de l'A.D.M.D. - France
aimablement transmis à A.B.D.M.D.

LECTURES.

Nous nous réjouissons de recevoir de plus en plus de courrier émanant de collaborateurs inattendus, dont la participation à notre mouvement - quelle que soit la forme qu'elle prend - nous encourage, étoffe notre documentation et en permet une plus large diffusion.

A titre d'exemple, voici le compte rendu, envoyé par Mme Auquier-Bruyère, de l'ouvrage de P. MILLIEZ et A. MINKOWSKI, Une certaine idée de la médecine, Paris, Ramsey, 1981.

Ce document, hautement intéressant à titre divers est davantage une conversation fouillée, une prise de conscience rigoureuse, qu'un ouvrage "qui raconte". Ces deux éminents médecins, ces chercheurs infatigables, ces hommes d'une dignité rigoureuse, savent "faire passer" ce qu'ils éprouvent, ce qu'ils ressentent, ce qu'ils craignent, ce dont ils doutent, avec une profonde conviction. Avec Paul Milliez, "chrétien qui croyait au ciel", je me suis sentie en parfaite harmonie, je me suis sentie bien. Il aime ses patients et souhaite que le médecin demeure l'indispensable secours, c'est pourquoi il aspire à une certaine liberté d'action. Tolérant, il est pour "le droit de disposer de soi-même, de son âme, de son corps" mais parfaitement conscient que ce droit est, dans l'ensemble, refusé. Quant au droit à la mort, il juge le rôle du médecin douloureux mais primordial. Il ne cache pas "devoir pratiquer l'euthanasie dans certaines circonstances". "Je l'ai fait", dit-il, "sur des malades perdus, qui avaient des cancers généralisés. Je ne le fais jamais que dans des cas où le diagnostic est indiscutable, avec l'accord de tous; quand les souffrances sont intolérables, quand le malade ne dort plus, geint, supplie qu'on arrête ses douleurs. J'ai prescrit des doses suffisantes de produit calmant pour permettre la mort. Je l'ai fait toute ma vie, alors que j'étais externe, j'ai commencé d'emblée." Mais il ajoute: "Je ne crois d'ailleurs pas que l'euthanasie soit très pratiquée, je crois même qu'elle l'est moins qu'autrefois." En effet, il sent autour de lui "l'excès de l'acharnement thérapeutique". Il est évident que beaucoup de progrès ont été réalisés en médecine et se réaliseront encore, mais il nous faudra mourir un jour, de maladie ou de vieillesse. "Il y aura des gens, dit-il, qui finiront par se suicider parce qu'ils en auront assez de la vie", et d'autres qui s'accrocheront de façon excessive. Ce qu'il souhaite ardemment c'est une Charte des droits du malade, mais une charte qui soit RESPECTEE. Cet homme du système, conforme et anti-conformiste, termine son exposé en disant: "La médecine est un des seuls recours que l'homme ait actuellement pour être heureux, et pour un homme qui cherche une voie et qui aime les autres, être médecin est probablement la meilleure façon de les aider et d'être heureux lui-même."

Quant au professeur Minkowski, d'origine juive et polonaise, athée, il m'apparaît plus exalté encore, plus progressiste, si faire se peut, que P. Milliez. Il réagit durement quand la vie des gens est en jeu et est écoeuré par la confraternité complice de certains de ses collègues. Spécialiste de néo-natalogie, il désire, comme son confrère, imposer l'idée de la contraception, faire accepter l'avortement, débattre de l'euthanasie, parler du tiers-monde. C'est un homme de coeur, un "bate tant" d'une tolérance et d'une énergie hors du commun. En ce qui concerne la vie, la mort et le respect de la personne, je le cite: "J'ai longuement abordé dans un précédent ouvrage (Un Juif pas très catholique, Ramsey, 1980, p. 233-251), les problèmes liés à la vie, la mort et le respect de la personne. Aussi n'y reviendrai-je pas. Je rappellerai simplement que si, jusqu'à une époque très récente,

Le médecin se devait de sauver coûte que coûte le malade de la mort, l'évolution de notre époque et de la médecine l'oblige à regarder la mort en face. C'est là une responsabilité nouvelle qu'il me semble absurde de trancher par des lois ou des règles strictes."

Etant hommes de doute, P. Milliez et A. Minkowski ne s'érigent pas en dictateurs, ils n'édicte pas de règles et nous laissent sûrement sur notre faim. Je le savais au départ. Innocemment, j'attendais pourtant une réponse à mes hésitations, aux incertitudes qui m'angoissent. En somme, perplexe moi aussi, mais sans talent, je suis femme de doute. Et si je ne l'ai pas eue, cette réponse, j'ai appris pas mal de choses, j'ai compris leurs luttes et admiré leur intransigeance.

J. A.-B.



Si vous pensez au suicide, à qui le dire ?

Au 02/640 65 65, 24 heures sur 24, le week-end et les jours fériés y compris, quelqu'un est prêt à vous écouter, vous comprendre et vous aider, quelqu'un qui respecte l'anonymat et le secret du dialogue.

02/640 65 65,

un numéro de téléphone à garder et à faire connaître.

COTISATIONS 1983:

Ce bulletin n° 8 est le dernier de l'année 1982. Notre a.s.b.l. a maintenant 8 mois: au cours de cette année, elle a doublé ses effectifs et nous pouvons nous féliciter d'avoir déjà pu:

- nous faire connaître dans différents milieux.
- établir des contacts précieux avec l'étranger.
- organiser une conférence.
- prévoir une banque de testaments.

Nos projets ne s'arrêtent pas là: nous voudrions mettre sur pieds cette banque, avoir un local, une permanence, des conseillers juridiques, établir une collaboration active avec les centres de prévention du suicide, être présents dans les hôpitaux... et bien d'autres rêves que nous voudrions voir se transformer en réalités.

POUR ETRE EFFICACES, IL NOUS FAUT DES MOYENS FINANCIERS !

Soucieux de ne freiner aucune adhésion pour des raisons financières, nous maintenons cette année encore, et malgré l'augmentation des tarifs postaux et de téléphone, le minimum de cotisation :

- pour la Belgique: à 300 FR min. pour les membres sympathisants
500 FR min. pour les membres effectifs.
- pour l'étranger: à 500 FR min. pour les membres sympathisants
(frais de port!) 700 FR min. pour les membres effectifs.

Nous précisons que nous considérons ce montant comme un seuil minimal et que nous avons besoin d'un soutien beaucoup plus important qui nous permette d'agir concrètement.

Si les associations étrangères (allemande, hollandaise, anglaise, française et autres) ont pu se lancer dans des actions concrètes et courageuses, c'est grâce à une assise financière sûre: citons l'exemple allemand qui dispose, après un an d'existence, de 2 millions de FB provenant de 2000 adhésions.

NOUS VOUS DEMANDONS DE RENOUELER RAPIDEMENT VOTRE COTISATION; dès réception de votre paiement, nous vous ferons parvenir votre nouvelle carte de membre 1983 et le texte de testament. - amélioré depuis l'an dernier - ainsi que des précisions et conseils quant à son utilisation.

RENVOYEZ DONC LE VIREMENT CI-JOINT DES QUE POSSIBLE EN VEILLANT A:

- préciser si vous adhérez comme sympathisant ou comme effectif.
- libeller votre virement sous le même nom et la même adresse que ceux figurant sur l'étiquette d'envoi de ce bulletin: vous nous faciliterez la tâche! Si vous avez changé d'adresse, n'oubliez pas d'en avvertir le secrétariat.
- vous inscrire d'abord à l'association du pays où vous résidez (si elle existe) et nous envoyer la preuve de cette adhésion avant de vous inscrire en Belgique (ce, ci pour les membres étrangers).

N.B.

Si vous étiez sympathisant en 1982, mais souhaitez devenir effectif en 1983, veuillez en outre compléter le talon (*page 12*) et le renvoyer au secrétariat 84 rue de la Pastorale 1080 BRUXELLES.

Rappelons que seuls les membres effectifs peuvent participer aux assemblées générales et qu'une liste de leurs noms doit être transmise au greffe du Tribunal de Première instance.